## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	_	01010	ogique et	à l'etiquetage	des produ	its pioiogiq	ues			
	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0106491.2025.001				I.2 Type d'Opérateur					
					☑ Opérateur					
			Groupe d'opérateurs							
			<b> </b>							
			27.25							
es										
obligatoires										
	I.3 Opérateur o	ı groupe d'opérateurs	I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle							
	Nom SCOP EBS ESPERANCE				Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)					
	Adresse	10 rue Panhard Levas 78570 Chanteloup-les	ssor -Vignes		Adresse	B.P. 47, 32600,	-			
nts	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	Со	de ISO	FR	
Pays France Code ISO FR  I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs  • Préparation										
]éi	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs									
I:É	• Préparation									
[ <u>.</u>										
Partie	L6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production									
P										
	<ul> <li>(d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production:         <ul> <li>production de produits biologiques</li> <li>production biologique avec une production non biologique</li> </ul> </li> </ul>									
	ļ					1.				
	Le présent docu convient) satisfa	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.								
	I.7 Date, lieu				I.8 Validité					
	Date		lom et EC ignature	OCERT FRANCE	Certificat valal	ole du 16	5/09/2025	au	31/03/2027	
		+02 (Europe/Luxem	-0							
		bourg)								
	Lieu	L'Isle-Jourdain (FR)	L'Isle-Jourdain (FR)							
		• •								

## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.1 Répertoire des pro	duits							
II.2 Quantité de produ	its							
II.3 Informations sur l	es terres							
II.4 Liste des locaux ou	ı des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le grou	pe d'opérateurs						
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le soustraitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées								
Activité Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5								
Préparation	Conditionnement: Autres matériels de reproduction	<ul> <li>Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitan restant responsable de l'activité ou des activités effectuées</li> </ul>						
Préparation	Conditionnement: Autres parties de plante	<ul> <li>Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitan restant responsable de l'activité ou des activités effectuées</li> </ul>						
Préparation	Conditionnement: Cafés	<ul> <li>Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitar restant responsable de l'activité ou des activités effectuées</li> </ul>						
Préparation	Conditionnement: Extraits secs	<ul> <li>Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitan restant responsable de l'activité ou des activités effectuées</li> </ul>						
Préparation	Conditionnement: Thés / matés	<ul> <li>Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitan restant responsable de l'activité ou des activités effectuées</li> </ul>						
Préparation	Conditionnement: Épices	<ul> <li>Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitan restant responsable de l'activité ou des activités effectuées</li> </ul>						
II.6 Informations sur l 2018/848	'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conf	formément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE)						
règlement (UE) 2018/8	tants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le grou 48, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsal te responsabilité au sous-traitant	ipe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du ble en ce qui concerne la production biologique et pour lesquell						
II.8 Informations sur l	'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'ar	rticle 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848						
Nom de l'organisme d Hyperlien vers le cert		sect5/5-0035.pdf						
II.9 Autres information	ns ctronique du certificat disponible au lien suivant :							